



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

PROJET DE PRÉPARATION ET DE RIPOSTE STRATÉGIQUES AU COVID-19 (PPRS) DU GABON

Financement : BIRD : 9124-GA | ID : P173927

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

N° : AMI/02-2022/UCP du 19/02/2022.

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISTE SOCIAL

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le projet de « Préparation et de Riposte Stratégiques au COVID-19 (PPRS) du Gabon » piloté par le Ministère en charge de la Santé de la République Gabonaise a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale en date du 15 mai 2020, et mis en vigueur le 27 mai 2020. Un financement additionnel a été approuvé le 15 octobre 2021 pour soutenir le Plan National de Vaccination et de Déploiement (PNVD) en finançant l'achat de vaccins et les coûts opérationnels associés. L'enveloppe totale du projet s'élève à 18,5 millions d'euros (équivalent à 21 millions de dollars américains). L'objectif du projet PPRS est de prévenir, détecter et assurer une riposte à la menace posée par la COVID-19 au Gabon et de renforcer les procédures nationales d'intervention d'urgence à la santé publique.

Les activités initiales du projet ont été réalisées, et étaient réparties dans trois composantes essentielles, à savoir : Composante 1 : Réponse d'Urgence au COVID-19 ; Composante 2 : Soutenir la prévention et la préparation au niveau national et infranational ; et Composante 3 : Mise en œuvre et suivi du projet. Les activités approuvées pour le financement additionnel se concentreront sur : l'achat de vaccins ; la fourniture des équipements pour la chaîne de froid ; la pharmacovigilance ; la communication ; le suivi-évaluation ; et la gestion des déchets biomédicaux après la vaccination.

Le présent avis permet de décrire les tâches qui sont attendues du Consultant, dont les services seront financés dans le cadre du Prêt de la Banque mondiale.

## II. OBJECTIF DU POSTE DE CONSULTANT SPECIALISTE SOCIAL

Le Consultant Spécialiste Social a pour mission d'assurer la conformité réglementaire et normative (dont les Normes Environnementales et Sociales -NES- en vigueur de la Banque mondiale) des activités du projet du projet. A ce titre, il veillera à ce que l'ensemble des mesures et actions contenues dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales du projet soient implémentées conformément à la réglementation en vigueur ou alors aux Bonnes Pratiques Sectorielles internationales (BPSI). Il s'agit entre autres des instruments suivants : Le Plan d'Engagement Environnemental et Social du projet (PEES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet (CGES) actualisé, le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux (PGDB), les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), et des dispositions de tout autre document/instrument environnemental et social du projet qui préparé lors de la mise en œuvre du projet.

## III. FONCTION ET ATTRIBUTIONS

Le Consultant Spécialiste Social a pour mission d'assurer la conformité réglementaire et normative (dont les Normes Environnementales et Sociales -NES- en vigueur de la Banque mondiale) des activités du projet du projet. A ce titre, il veillera à ce que l'ensemble des mesures et actions contenues dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales du projet soient implémentées conformément à la réglementation en vigueur ou alors aux Bonnes Pratiques Sectorielles internationales (BPSI). Il s'agit entre autres des instruments suivants : Le Plan d'Engagement Environnemental et Social du projet (PEES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet (CGES) actualisé, le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux (PGDB), les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), et des dispositions de tout autre document/instrument environnemental et social du projet qui préparé lors de la mise en œuvre du projet.

Spécifiquement, le Consultant Spécialiste Social devra entre autres :

- Préparer et soumettre à l'ensemble des parties prenantes clés dont le Banque mondiale des rapports périodiques de suivi de la performance du Projet en matière sociale, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre du PEES, la préparation et la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux (E&S) présentés plus haut ;
- Assurer le suivi de la performance sociale du projet ;
- Assurer l'implémentation du Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) pour les travailleurs du projet, pour tous les travailleurs directs et contractuels en lien avec les questions pertinentes liées au projet, y compris les conditions d'emploi, la non-discrimination et l'égalité des chances, les organisations/syndicats de travailleurs, le travail des enfants, le travail forcé, le harcèlement (sexuel ou autre) et d'autres plaintes relatives aux comportements des travailleurs du projet, d'une manière acceptable pour la Banque.
- Élaborer et mettre en œuvre des mesures et actions d'évaluation et de gestion des risques en matière de violence basées sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels conformément à la NES no 4 et d'une manière acceptable pour la Banque.
- Préparer et mettre en œuvre un plan de prévention et d'intervention en matière d'exploitation et abus sexuels / harcèlement sexuel (EAS/HS). Ce plan d'action comprendra un cadre de responsabilité et de réponse, y compris des codes de conduite à signer par toutes les personnes engagées dans les activités du projet (y compris, si possible, les partenaires du Ministère de la Santé, le personnel de santé, et tous les entrepreneurs et fournisseurs associés au projet) décrivant les comportements interdits et les sanctions applicables, un mécanisme de réclamation pour assurer une gestion sûre et confidentielle des plaintes EAS/HS avec des renvois opportuns vers les prestataires de services appropriés en matière de violence basé sur genre (VVG), ainsi que des activités de formation et de sensibilisation.
- Mettre en œuvre des procédures, des protocoles et/ou d'autres mesures pour s'assurer que les peuples autochtones ont accès aux avantages du Projet d'une manière juste, équitable, inclusive et culturellement appropriée, y compris, le cas échéant, en ce qui concerne les vaccins, comme indiqué dans le CGES et le PMPP ;
- Mettre en œuvre des mesures pour s'assurer que les peuples autochtones sont en mesure d'accéder au mécanisme de gestion des plaintes d'une manière culturellement appropriée.
- Mettre en œuvre le plan pour les peuples autochtones conformément à la NES no 7 (tel que reflété également dans le CGES et le PMPP) d'une manière satisfaisante pour la Banque.
- Signaler sans délai tout incident ou accident lié au Projet qui a et/ou est susceptible d'avoir des conséquences graves sur l'environnement, les communautés affectées, le public ou les travailleurs, notamment les éventuels accidents graves liés au Projet ;
- Veiller à ce que les éventuels fournisseurs et prestataires de service du projet fournissent des rapports de suivi mensuels à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), portant aussi bien sur les activités techniques que sur les aspects d'Environnement, de Santé et de Sécurité au Travail (ESSS) ;
- Préparer le cas échéant les TDR pour l'élaboration des études et instruments de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Veiller à ce que les individus et/ou les groupes qui, en raison de leurs situations particulières, peuvent être défavorisés ou vulnérables, aient accès aux avantages de développement résultant du Projet en particulier pour ce qui est de l'accès aux vaccins ;
- Actualiser ou alors préparer, discuter, adopter, rendre public et mettre en œuvre tout plan de gestion environnementale et sociale et/ou tout autre instrument requis pour chacune des activités du Projet sur la base du processus d'évaluation, conformément aux NES, au CGES, aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (ESS) du Groupe de la Banque mondiale, et d'autres BPSI pertinentes, y compris les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la riposte au COVID-19 (diagnostic de dépistage et vaccination), et d'une manière acceptable pour la Banque. Les instruments E&S précités (PEES, PMPP, CGES, PGMO, etc.) devront être actualisés et diffusés si nécessaires ;
- Développer, adopter et appliquer les mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST) spécifiées dans les PGMO et dans le CGES. Ces mesures seront conformes à la NES no 2 et à la législation nationale applicable ;
- Suivre la collecte, le conditionnement, le transport et l'élimination/destruction des déchets biomédicaux conformément aux dispositions réglementaires, aux directives de l'OMS et aux Bonnes Pratiques Sectorielles internationales (BPSI) ;
- Mettre en œuvre le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet PPRS en cohérence avec la NES no 10 qui soit satisfaisant à la Banque et les administrations compétentes dans sa forme et sur le fond ;
- Veiller que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les clauses

environnementales et sociales notamment les aspects VBG ;

- Appuyer à l'organisation des réunions de surveillance et de suivi environnemental et social avec les parties prenantes ;
- Soutenir la mise en œuvre globale du projet et la mise en œuvre spécifique des aspects environnementaux et sociaux, y compris la participation aux missions de supervision et aux activités du projet, selon les besoins ;
- Participer aux éventuels audits à mi-parcours et final du projet et prendre des mesures correctives ;
- Appuyer les formations du personnel suivant les engagements pris par le Gouvernement gabonais.

Effectuer sans délai toute autre tâche administrative et de gestion, en lien avec ses fonctions, qui lui serait transmise par l'Unité de Coordination du projet.

De manière périodique (une fois par mois), le Consultant Spécialiste Social devra aider à assurer le suivi de la mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales, à travers un rapport d'activités permettant de rendre compte de l'avancement des activités. Il devra également contribuer à la rédaction du Rapport trimestriel de Suivi Financier (RSF) et de tout autre document à consolider du projet.

Il sera également amené à collaborer avec le Spécialiste Environnemental et le Spécialiste du Suivi-Évaluation, sur la collecte et le reporting des données relatives aux indicateurs de performance environnementale et sociale, en s'assurant de leurs qualités et de leur précision.

Par ailleurs, le consultant spécialiste social devra déposer dans les délais qui lui seront impartis les livrables suivants :

- Rapport périodique sur la performance sociale du projet disponible régulièrement ;
- Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de prévention et réponse aux VBG
- Les rapports d'éventuels incidents/accidents disponibles ;
- Divers appuis techniques disponibles pour la mise en œuvre du projet ;
- Mise à jour des instruments de sauvegardes E&S (PEES, PMPP, CGES, PGOM, PGDBM, etc.) si nécessaires.

Le consultant spécialiste social sera placé sous la responsabilité hiérarchique du Coordonnateur du projet. Dans le cadre de sa mission, lui travaillera par ailleurs en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, les ministères impliqués.

## IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE :

Le candidat ou la candidate devra répondre du profil ci-après :

### Diplôme :

Avoir un diplôme supérieur en sciences sociales, droit, droits de l'Homme ou tout autre diplôme équivalent (minimum Bac + 5).

### Années d'expérience :

- Au moins 05 années d'expériences dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ou alors en santé et Sécurité au Travail ;
- Bonne connaissance et expérience dans des projets de développement mis en œuvre conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale ;
- Expériences E&S pertinentes dans un projet de la santé publique serait un atout ;
- Avoir une expérience de terrain dans le contact avec les populations urbaines/rurales, les autorités administratives et populations autochtones ;
- Connaissances et expériences dans la mise en œuvre de projets conformément au nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale serait un atout ;
- Maîtrise du français. Parler anglais sera un atout ;
- Capacité à voyager dans les zones reculées du pays.

### Durée du mandat :

La durée du mandat est de six (06) mois et l'exécution de la mission renouvelable sur la base d'une revue de la performance au poste réalisé par la Coordination du projet et approuvé par la BM. Le Consultant devra être libre de tout engagement professionnel, tant dans le secteur public que le secteur privé au moment de la mise en œuvre du contrat.

Ces compétences devront ressortir dans le curriculum vitae que le candidat devra produire avec les justificatifs nécessaires (diplômes, attestations de services faits, etc.), si nécessaire.

La CNTIPPEE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services (à travers une lettre de motivation, CV, copies des diplômes et attestation de services).

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) » datées de juillet 2016, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables dans le cadre de ce projet.

À l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant sera retenu et consulté à partir de la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) et ce, conformément aux Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, Version de Juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires via notre site web : [www.cntippee-gabon.org](http://www.cntippee-gabon.org) et par courrier électronique à ([tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org)), une copie à ([fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org)) ou par téléphone au numéro : +241 11 73 19 63/074 12 45 45 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (heure locale = GMT+1).

Le pli portera la mention « Manifestation d'Intérêt pour le RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISTE SOCIAL ».

Les Manifestations d'Intérêt écrites en français doivent être envoyées par courrier électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 04 mars 2022 à 12h00.

Agence : Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE). Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117.  
BP : 22 Libreville/ Gabon - Tel : (+241) 011 73 19 63 Mob. : (+241) 074 12 45 45  
Site Web : [www.cntippee-gabon.org](http://www.cntippee-gabon.org)